

ASSOCIATION des PROPRIÉTAIRES
du LAC CÔME

Directives et règlements locaux et municipaux



Photo: François Thouin

TABLE des MATIÈRES (1)

Avant-propos (2)

Environnement au lac Côme

- le lac Côme, un environnement naturel, une beauté unique (3)
- le plan d'eau (4)
- le réseau de surveillance volontaire des lacs (5)
- la circulation sur le lac Côme (6)
- le réseau d'aqueduc du lac Côme (7-8-9)
- la plage André-Leclerc (10)
- la récupération et la cueillette des ordures (11-12)
- l'utilisation des pesticides et engrais (13)
- les sentiers autour du lac Côme (14)
- les aérateurs, le rocher et les bactéries (15)

Taxes et cotisations

- la cotisation annuelle versée à l'APLC (16)
- les taxes spéciales : au lac Côme et à Saint-Côme (17)

Règlements et services municipaux

- le Conseil municipal de Saint-Côme (18)
- la sécurité concernant les incendies (18)
- les premiers répondants (19)
- le contrôle canin (20)
- l'urbanisme (21)
- la circulation des véhicules moteurs au lac Côme (22)
- la protection contre le cambriolage (22)

Informations

- le site internet du lac Côme (23)
- les tableaux d'affichage aux entrées du lac Côme (23)
- l'abonnement et livraison de La Presse (23)
- le service de vidange des fosses septiques (23)
- les informations à donner aux visiteurs et locataires (8)
- les numéros de téléphone utiles + personnes responsables (25)
- la page pour les mises à jour (24)

Loisirs

- le club de pêche du lac Côme (27)
- le club de tennis Yvon-Leclerc (27)
- les activités sociales pour les membres de l'APLC (26)

AVANT-PROPOS :

Aux membres de l'APLC,

Il nous fait plaisir de vous remettre ce petit fascicule qui, nous l'espérons, saura vous informer sur les services offerts par la municipalité de Saint-Côme et par l'Association des propriétaires du lac Côme. De plus vous y trouverez les différents règlements en vigueur autant localement qu'à l'intérieur de notre municipalité.

Bonne lecture,

et soyez assuré de notre entière collaboration et de notre disponibilité,

Jean-Pierre Thouin

vice-président,

pour les membres du Conseil d'administration Association des Propriétaires du Lac Côme

(mai 2009- mai 2010)

LE LAC CÔME, UN ENVIRONNEMENT NATUREL, UNE BEAUTÉ UNIQUE :

Depuis les débuts du lac Côme, le domaine a été considéré comme un endroit de villégiature pour les citadins. Aussi les personnes qui y séjournent durant les fins de semaine ou durant leurs vacances, s'attendent à y trouver calme et quiétude.

Ainsi toute activité bruyante, comme l'indique le règlement municipal, doit se terminer à 23h00 (construction, musique, festivités, etc...) Il serait utile d'en avertir vos invités ou toute personne qui occupe à l'occasion votre maison (locataires).

Les constructions, les rénovations et les travaux sur les terrains sont des sources de bruit. Tout en sachant très bien que certains travaux ne sont qu'occasionnels, nous demandons à ce que vos travaux soient interrompus durant les heures de repas.

Nous rappelons également que tous les véhicules doivent circuler dans nos rues à une vitesse de 30 Km/h, ce qui assure la quiétude des lieux.

LE PLAN D'EAU :

Beaucoup de questions relativement à ce qui est permis et ce qui est interdit. Sachez qu'il est important de préserver la végétation naturelle en bordure d'un cours d'eau. Cela s'applique également au milieu humide ou autres éléments naturels liés au bassin versant et finalement au plan d'eau en soit.

Que ce soit pour la construction d'un quai, d'un abri à bateau, l'aménagement d'un accès, la stabilisation d'une rive, une coupe d'assainissement ou même de l'entretien paysager près d'un cours d'eau, vous devrez venir nous présenter votre projet pour obtenir l'approbation avant de débiter les travaux.

* Selon le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (M.D.D.E.P.), il est interdit d'effectuer des travaux dans la bande riveraine, soit 10 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux avec faible pente ou 15 mètres s'il y a une pente de plus de 30%, de plus, vous devrez également obtenir préalablement un certificat d'autorisation (permis).

Pierre Bertrand

Inspecteur en environnement 450-883-2726

* Extrait du site internet www.stcomelanaudiere.ca

RÉSEAU DE SURVEILLANCE VOLONTAIRE DES LACS :

Nous avons adhéré au « Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature » en 2008. Ce programme est offert aux associations comme la nôtre, par le "Ministère du développement durable, Environnement et Parcs / Québec". Le programme est actuellement très populaire auprès des associations de propriétaires.

Ce programme vise à renseigner les associations et organismes sur le degré d'eutrophisation (vieillesse) d'un lac et des conséquences de ce phénomène sur la vie de ce lac. L'association mesure la transparence de l'eau et effectue des prélèvements qui sont analysés par le personnel du ministère qui à son tour, nous transmet l'information concernant l'eau de notre lac. (Lire le rapport reçu en avril 2009 concernant le lac Côte sur le site internet de l'Association).

Par la suite, au moment jugé opportun par l'association, d'autres prélèvements peuvent être effectués durant les années subséquentes afin de cumuler toutes les informations sur le lac et ce, sur une plus longue période de temps. À chaque été nous mesurons la transparence de l'eau et nous ferons faire des analyses plus détaillées à tous les trois ans.

Ce programme nous permettra de connaître l'état du lac sur une plus longue période et de connaître son évolution. Déjà nous avons posé collectivement des gestes pour empêcher la détérioration du lac avec l'installation des tuyaux aérateurs, d'un rocher aérateur et l'ajout de bactéries...

CIRCULATION sur le LAC CÔME :

Aucune embarcation à moteur n'est acceptée sur le lac. Le moteur électrique pour la pêche est accepté. L'hiver, la circulation en motoneige ou en VTT est autorisée uniquement pour se rendre aux sentiers les plus près de votre domicile. Les ballades sur le lac en motoneige ou en quatre roues sont interdites durant l'hiver.

Quand l'hiver le permet et que la glace est suffisamment épaisse, certains résidents acceptent bénévolement de tracer un sentier pour patineurs.

La Croix-Rouge suggère les mesures de sécurité suivantes concernant l'épaisseur de la glace :

- 6 pouces pour supporter le poids d'une personne
- 10 pouces pour supporter le poids d'une motoneige
- 10 pouces pour supporter le poids de plusieurs joueurs sur une même patinoire

L'AQUEDUC :

Il est important de se rappeler que toutes les personnes travaillant au bon fonctionnement du réseau d'aqueduc sont des membres bénévoles de notre Association ; personne n'est rémunérée pour assurer le bon fonctionnement de l'aqueduc ; nous devons faire appel à l'occasion à des spécialistes pour améliorer ou entretenir une partie du réseau. Chaque année durant l'été nous procédons à une vérification complète de l'aqueduc. Le montant demandé annuellement aux propriétaires qui ont accès au réseau, sert à payer les analyses d'eau, les taxes foncières, l'électricité, les assurances et l'entretien régulier. Il faut rappeler également que l'APLC a été mis en place principalement pour assurer dès que possible aux membres, une alimentation en eau potable adéquate et suffisante compte tenu des besoins de chacun et des limites physiques de l'aqueduc ainsi que de la source d'alimentation.

Soyez certains que les membres du conseil d'administration étudient les problèmes à survenir durant une année et cherchent des solutions à court, moyen et long terme. Il est aussi très important que nous soyons tous concernés par la protection du réseau en étant conscients de nos gestes quotidiens; voici quelques suggestions que nous aimerions voir appliquer plus souvent autour de nous :

Vaisselle :

1. avec un bon lave-vaisselle, il est inutile de rincer votre vaisselle 2. la fonction de lavage différé permet de faire fonctionner votre lave-vaisselle la nuit (en dehors des heures de pointe) 3. l'utilisation d'un plat à vaisselle plutôt que le lavage à l'eau courante diminue considérablement la consommation d'eau 4. garder l'eau de vaisselle : laisser refroidir et arroser vos plantes avec cette eau .

Toilette :

1. idéalement, toutes les maisons devraient être équipées de toilettes à faible débit d'eau (6 litres au lieu de 13 litres) ; vous pourriez aussi déposer au fond de votre réservoir trois bouteilles de 500ml remplies d'eau 2. activer la chasse d'eau de la toilette seulement après les "gros besoins". Consultez notre site internet pour suggestion de produits.

Eau :

1. pour avoir de l'eau froide rapidement, utiliser le robinet près de l'entrée d'eau 2. prendre l'habitude de fermer le robinet lors des brossages de dents (mouiller, fermer, brosser, ouvrir, rincer et fermer) 3. suggestion d'un membre: utiliser le robinet d'eau chaude, l'eau est assez froide au début pour les dents et est ensuite à la bonne température pour votre toilette personnelle 4. lors d'une absence de 24 heures et plus, fermer le robinet d'entrée d'eau de votre maison ainsi que le disjoncteur du chauffe-eau 5. une pomme de douche à faible débit est suggérée 6. réparer toute fuite d'eau (robinet ou tuyauterie) à l'intérieur de votre maison (une seule goutte d'eau qui fuit équivaut à plusieurs litres par jour)

Lessive :

1. partir une brassée avant le dodo...vous éviterez ainsi les heures de pointe 2. pour les résidents permanents, pourquoi ne pas prendre l'habitude de faire la lessive sur semaine (mardi, mercredi ou jeudi). Bien sûr, il est défendu d'utiliser l'eau de l'aqueduc pour laver un véhicule.

Pluie :

1. en récupérant les eaux de pluie à l'aide d'un baril, nous pouvons économiser plusieurs litres d'eau 2. cette eau récupérée peut servir à laver nos pots et arroser nos fleurs. Pour l'arrosage extérieur, il est interdit d'utiliser l'eau du réseau de l'aqueduc, utilisez plutôt l'eau du lac en installant une pompe qui servira uniquement à l'arrosage extérieur.

Chauffe-eau :

1. si l'alimentation en eau était coupée pour une raison quelconque, ne vider pas le contenu de votre réservoir à eau chaude car une fois vide, l'élément fonctionnera à vide et brûlera 2. fermer le disjoncteur (breaker) du chauffe-eau pour la durée de la panne.

Il est essentiel de sensibiliser et d'informer vos invités et/ou vos locataires de toutes ces habitudes à prendre afin de protéger cette ressource limitée qui nous est si précieuse, en affichant ces recommandations bien en vue. De plus ces petites habitudes garderont votre fosse septique en santé !

- EN CAS DE FUITE OU AUTRES PROBLÈMES RELIÉS À L'AQUEDUC, COMMUNIQUEZ AVEC ROBERT SÉNÉCAL AU 450-883-2364

- LORSQUE L'ALIMENTATION EN EAU EST COUPÉE, VOUS SEREZ DORÉNAVANT INFORMÉ DU PROBLÈME EN CONSULTANT LE SITE INTERNET OU LES TABLEAUX D'AFFICHAGE AUX ENTRÉES DU DOMAINE.

LA PLAGE ANDRÉ-LECLERC :

La plage André-Leclerc est un espace commun utilisé par les seuls propriétaires du domaine ainsi que leurs familles et invités.

Sur la plage diverses activités s'y déroulent à chaque année pour les membres de l'Association. La propreté des lieux est la responsabilité de chacun et des conteneurs y sont placés pour les déchets.

Les chiens sont interdits sur la plage.

Un radeau flottant est à la disposition des baigneurs et pour la sécurité de tous, nous demandons aux adultes d'assurer une surveillance de tous les instants auprès des plus jeunes ; il n'y a pas de surveillant (lifeguard) sur cette plage.

En juillet de chaque année, l'eau de baignade est analysée et le rapport du laboratoire est affiché sur la plage ainsi que sur le site internet du lac Côme.

La plage commune du lac Côme porte le nom de André-Leclerc en mémoire de celui qui a réalisé le domaine.

LA RÉCUPÉRATION :

La récupération est effectuée par Services Sanitaires Asselin Inc., très tôt les lundis matins. Les items à récupérer doivent être disposés dans des bacs bleus que vous pouvez vous procurer *gratuitement* au bureau municipal. Vous pouvez également utiliser les sacs bleus transparents pour disposer de vos items à récupérer ; ils sont disponibles dans les supermarchés dont le marché *Tradition de Saint-Côme*. Ces sacs bleus sont très utiles si vous devez être absents pour une longue période ; les sacs bleus ne demeurent pas en bordure de la route indiquant aux cambrioleurs votre absence. Les boîtes de carton doivent être défaites et liées ensemble afin de maximiser l'espace. Vous pouvez récupérer les papiers, les cartons, le verre, tous les plastiques (sauf celui marqué du chiffre 6) et les contenants de métal. Les petits électroménagers comme les grille-pains sont également récupérables. Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes sur les contenants mais ils doivent être rincés avant d'être placés dans le bac. Lors de la première semaine pleine du mois de mai ainsi que la première semaine pleine du mois d'octobre, la Municipalité ramasse les gros rebuts en bordure du chemin. Entretemps, moyennant quelques frais, vous pouvez vous départir de ces objets au garage municipal situé au 1195, 39^e Rue tous les jeudis, vendredis et samedis.

* Extrait du site internet www.stcomelanaudiere.ca

LA CUEILLETTE des ORDURES :

La cueillette des ordures au lac Côme se fait le lundi durant la journée. On vous demande de placer les sacs ou les poubelles de telle façon que les animaux ne puissent avoir accès aux ordures. On peut placer les sacs dans une boîte de bois ou de métal placée en bordure du chemin ou dans une poubelle hermétique. Ne pas laisser une poubelle vide durant plusieurs jours en bordure de votre terrain ; ceci indique clairement aux cambrioleurs votre absence prolongée. Un sac vert éventré et son contenu répandu sur la chaussée durant votre absence n'est pas agréable pour les voisins qui ont à subir votre négligence. Les éboueurs n'ont pas le temps de ramasser le contenu d'un sac déchiré... !

SERVICE de CONTENEUR et ÉCO-CENTRE :

Le service des conteneurs de Saint-Côme est ouvert du jeudi au vendredi de 8h à 17h (fermé le midi) et le samedi de 8h à 16h (ouvert le midi). Vous pouvez venir y déposer vos vieux meubles et vos gros rebuts. Des frais de 10 \$ sont chargés pour une remorque ou boîte de pick-up, 5 \$ pour un meuble.

Les matériaux recueillis gratuitement à l'éco-centre sont : les pneus (22.5 et moins), les matériaux récupérables, les produits dangereux (huiles usées, solvants, peinture, batterie, piles) le métal, le matériel informatique, les ampoules (fluo compacte), les meubles rembourrés et les matelas.

L'automne, les feuilles mortes peuvent être portées près de la station d'épuration (7^e rang). La municipalité se charge du compostage de ces feuilles (les sacs doivent être vidés).

Garage municipal :

1195, 39^e Rue Saint-Côté Téléphone : 450-883-021

PESTICIDES et ENGRAIS :

- L'usage de pesticides et d'engrais sur tout le territoire de la Municipalité de Saint- Côme est interdit.
- Le Conseil municipal peut imposer des amendes aux utilisateurs de pesticides et d'engrais.
- On entend par application de pesticides, la pulvérisation, la vaporisation, l'application gazeuse, granulaire, en poudre ou en liquide.
- L'épandage et l'utilisation de tout engrais sont interdits sur tout le territoire de la Municipalité à moins de 15 mètres de la ligne des hautes eaux d'un lac.
- Aucune application de pesticide ne doit être effectuée à moins de 15 mètres d'un lac.
- Ce règlement est en vigueur depuis le 12 septembre 2006.

LES SENTIERS DU LAC CÔME :

Depuis novembre 2008, l'Association a identifié les 12 sentiers qui bordent le domaine. Ces sentiers numérotés et identifiés par différentes couleurs, sont entretenus bénévolement par les propriétaires du lac.

Cependant il est très important de noter que ces sentiers sont situés sur des lots et terrains qui appartiennent à des propriétaires qui nous donnent des droits de passage (à pied, en véhicules motorisés, en raquette et en ski de fond). Ces sentiers qui nous permettent d'admirer de magnifiques panoramas, nous sont prêtés. Aucune détérioration sur ces terrains ne sera tolérée, au risque de perdre ces droits de passage. Des panneaux indicateurs avisent les passants qu'ils circulent sur des terrains n'appartenant pas au domaine du lac Côme.

À chacune des intersections de sentiers, une carte vous indique l'emplacement où vous êtes et les sentiers numérotés sécurisent également vos randonnées.

Durant l'hiver, lors de vos randonnées, nous vous invitons à apporter avec vous un petit sécateur afin de libérer le passage de petites branches si le besoin était. Les grosses branches et les arbres qui peuvent bloquer le passage sont enlevés par un responsable.

Une carte en couleur des sentiers est disponible sur le site internet de l'APLC (www.laccome.org)

Jean-Pierre Thouin est responsable de l'identification des sentiers.

AÉRATEURS et BACTÉRIES :

Les installations pour l'oxygénation permanente du grand et du petit lac Côme ont été complétées en 2006. Les lacs sont divisés en neuf zones d'aération. Un rocher aérateur a été ajouté en 2008.

Annuellement durant les mois de juillet et août, des bactéries sont déposées dans chacune des neuf zones d'aération. Cette bactérie « Bactérius 5B » est de la paille d'orge qui agit comme algicide naturel et complète l'action des bactéries qui concurrencent les algues en consommant la nourriture disponible sous forme de nutriments dissous ou de vase. Ces bactéries ne représentent aucun danger pour les humains, les poissons et autres animaux.

L'évaluation de l'efficacité des aérateurs ne peut se faire que sur une longue période de temps. Voilà pourquoi nous avons demandé au Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs du gouvernement, de suivre avec nous l'évolution du lac.

Rappelons que l'oxygénation permanente des deux lacs ne fait que ralentir le processus de sédimentation et non pas de l'éliminer complètement.

Une équipe de bénévoles, à chaque été, vérifie les compresseurs, les tuyaux d'aération, le rocher, prend les relevés pour les différentes analyses et dépose les bactéries. Cinq propriétaires ont accepté au départ, l'installation des compresseurs sur leur terrain afin d'assurer l'alimentation électrique de ceux-ci. Les coûts de l'électricité pour le fonctionnement de ces compresseurs sont assumés par l'association.

COTISATION ANNUELLE à l' APLC :

Les membres de l'APLC ont annuellement à déboursier une cotisation afin de couvrir certaines dépenses :

- frais d'administration et de membre : ce montant sert à défrayer les coûts des tests d'eau de baignade, l'entretien et l'aménagement des plages et des accès au lac, l'entretien et protection des berges et de l'eau du lac, l'administration, les activités sociales et le site internet de l'association.
- Frais pour le service d'aqueduc : ce montant couvre l'entretien du réseau, les analyses de l'eau potable et les améliorations apportées au réseau
- Frais pour les aérateurs : ce montant couvre les coûts d'opération des aérateurs (9 zones d'aération du lac) et un rocher aérateur.
- Frais pour adhésion au Club de Pêche du lac Côme : ce montant donne droit aux membres de pêcher au lac Côme les truites. La mise à l'eau des 1000 truites a lieu en mai de chaque année. (60\$ par année)
- Frais pour l'adhésion au Club de tennis Yvon-Leclerc : ce montant permet aux membres d'utiliser le terrain après avoir réservé à l'avance et ce pour des périodes d'une heure à la fois (75\$ par résidence)

Le paiement de la cotisation annuelle peut être fait en un seul versement (1^{er} avril) ou en deux versements égaux (1^{er} avril et 1^{er} octobre)

L'Assemblée générale annuelle des membres de l'Association des Propriétaires du lac Côme a lieu en mai.

Pour obtenir plus d'informations : aplc@100fil.com

LES TAXES SPÉCIALES à SAINT-CÔME :

En juin 2009, la municipalité a reçu le mandat de la population, de procéder au **contrôle biologique des insectes** piqueurs (maringouins et mouches noires), l'objectif étant de réduire la nuisance des ces insectes à un niveau confortable.

Le règlement # 463-2010 qui stipule les taux et tarifs des taxes pour 2010, fixe à 65\$ par unité de logement et 35\$ pour les 5 premiers terrains vagues ou 25\$ pour 6 terrains vagues et plus, le tarif à payer pour le contrôle des insectes piqueurs.

De plus, le règlement #460-2009 concernant la création d'un **fond réservé à l'entretien des deux barrages du lac Côme**, détermine une taxe de secteur sous forme de compensation au montant de 75\$ qui est facturée et payable annuellement par le propriétaire de tout immeuble ou partie d'immeuble sur le territoire du secteur concerné, en l'occurrence le secteur du lac Côme.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Les séances ordinaires du Conseil ont lieu tous les deuxièmes lundis de chaque mois à 19h30 ; elles sont publiques, donc accessibles à tous. Elles se tiennent à la Salle du Conseil située au 1673, 55^e Rue. La séance du conseil comprend une période de questions à laquelle le public peut participer.

Le Conseil municipal actuel est en fonction depuis novembre 2009, il est composé du Maire, Jocelyn Breault ainsi que de six conseillers : Mesdames Line Richard et Mélanie Marion, Messieurs Alain Bordeleau, Martin Bordeleau, Guy Laverdière et Gilles Gauthier.

Pour joindre les bureaux de l'Hôtel de Ville : 450-883-2726

Le journal de la municipalité « en Bref », est disponible sur le site internet.

* **Extrait du site internet** : www.stcomelanaudiere.ca

SÉCURITÉ INCENDIE :

La caserne de pompier est située au 1195 – 39^e Rue ; elle est annexée au garage municipal et regroupe une équipe de pompiers volontaires détenant une formation en matière d'incendie. Les pompiers sont supervisés par le directeur M. Lorrain Gaudet. Lorsque vous prévoyez faire un feu, vous devez au préalable appeler l'Hôtel de ville (450-883-2726) pour demander un permis de brûlage verbal. Nous vérifions le danger d'incendie sur le site de la SOPFEU et ensuite nous sommes à même de vous permettre ou non de faire un feu. Il est aussi de la responsabilité de chaque propriétaire de faire ramoner sa cheminée selon l'usage que celui-ci en fait.

LES PREMIERS RÉPONDANTS :

La caserne des Premiers Répondants est située au 1480 rue Principale, elle regroupe une équipe de Premiers Répondants ayant reçue une solide formation couvrant tous les types d'interventions, de plus, leurs compétences sont mises à jour régulièrement.

L'équipe répond à un appel en cas d'accident de la route ou tout appel qui demande de l'aide dans les sentiers de la municipalité. L'équipe répond à un appel lorsque les signes vitaux d'une personne sont touchés ou susceptibles de l'être.

Les fractures à la colonne vertébrale, les commotions cérébrales, les malaises au niveau respiratoire ou cardiaque sont prioritaires. Enfin l'équipe se déplace si l'ambulance était déjà occupée et que le temps d'attente devenait trop long.

Pour joindre les premiers répondants, un seul numéro : 911

Les Premiers Répondants sont sous la supervision du directeur, M. Guy Poirier

CONTRÔLE CANIN :

Vous devez procéder à l'enregistrement de votre chien annuellement. Selon notre réglementation municipale, vous ne pouvez avoir plus que deux chiens. Le coût de la licence est fixé à 17,25 \$ et est payable à l'Hôtel de ville ou directement au contrôleur canin lorsqu'elle se présente à votre résidence.

Contrôleur canin : Jacqueline Bardou (450-886-5902)

La réglementation concernant les chiens est la même au lac Côme que celle en vigueur dans la municipalité.

Sur la route, le chien est tenu en laisse ainsi que dans les différents sentiers autour du lac. Sur le terrain du propriétaire, le chien doit être sous le contrôle de son maître et ne pas être laissé libre sans la présence de celui-ci. À l'extérieur, en l'absence du propriétaire, le chien doit être attaché.

La plage André-Leclerc est interdite aux chiens.

URBANISME :

Avant d'entreprendre vos travaux, que ce soit pour une construction neuve, une installation septique, des travaux riverains ou tout autre rénovation, vous devez contacter le service d'urbanisme de la Municipalité afin de connaître les normes applicables et obtenir les permis nécessaires.

De plus, une grande partie du travail consiste à fournir aux citoyens toutes les informations requises quant à l'application des règlements.

Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous avec notre inspecteur en bâtiment et en environnement plutôt que de vous déplacer directement à l'Hôtel de ville ceci dans le but de vous éviter un déplacement

M. Jean Laforest

Inspecteur municipal

Téléphone : 450-883-2726

M. Pierre Bertrand

Inspecteur en Environnement

Téléphone : 450-883-2726

* **Extrait du site internet www.stcomelanaudiere.ca**

VITESSE AUTORISÉE au LAC CÔME :

La vitesse telle qu'indiquée aux entrées du lac Côme est de **30 Km/h**. Tous les véhicules motorisés doivent respecter cette vitesse à l'intérieur du domaine.

Le lac est un endroit de villégiature pour la majorité des propriétaires et pour les résidents permanents. Que ce soit les quatre roues motrices, les motoneiges, les autos et camions, nous devons assurer la plus totale des sécurités dans chacune de nos rues et avenues en plus d'obtenir la quiétude des lieux.

PROTECTION CONTRE LE CAMBRIOLAGE :

Avant de quitter sa résidence pour une période plus ou moins longue, il serait judicieux d'appliquer les conseils de sécurité qui nous sont souvent donnés afin de minimiser les risques de cambriolage.

Il est recommandé d'équiper une ou deux lampes et une radio ou un téléviseur d'une minuterie, qui mettra en fonction ces appareils à certaines heures, laissant croire ainsi qu'il y a quelqu'un à l'intérieur. Quelques personnes souhaiteront équiper un projecteur extérieur d'un détecteur de mouvement, de manière à éclairer toute personne qui approchera des entrées de la maison. On doit aussi demander à une personne de confiance de déneiger les entrées, de mettre les ordures au chemin le jour requis, de ramasser le courrier, les journaux et les dépliant publicitaires. Une entrée enneigée deux ou trois journées après une bordée de neige, une boîte aux lettres débordante ou un monticule de prospectus devant la porte sont autant d'indices pour les cambrioleurs.

Il est possible d'équiper de mécanismes discrets la porte fenêtrée et les fenêtres coulissantes afin de les bloquer. Un vacancier en bons termes avec ses voisins peut proposer à l'un d'eux de laisser un véhicule dans le stationnement et le changer de place de manière irrégulière. De plus, on peut lui demander de jeter un coup d'œil et de signaler les éventuels rôdeurs au 9-1-1. Quand ce sera son tour de partir en vacances, vous pourrez lui rendre la pareille !

LES OUTILS DE COMMUNICATION :

L'APLC s'est assurée, au cours des dernières années, à mettre en place plusieurs outils de communication afin de transmettre rapidement et régulièrement toute forme de renseignements ou d'informations susceptibles d'intéresser ses membres.

Le site internet : www.laccome.org

Les tableaux d'affichage : trois tableaux situés aux trois entrées du domaine

L'abonnement à La Presse et sa livraison : la livraison quotidienne du journal au lac Côme dès 6h00 au 410 des Mélèzes; possibilité d'être abonné pour le samedi seulement.

Les documents écrits :

- deux fascicules (les règles de l'APLC et les règlements locaux et municipaux) sont remis à tous les membres de l'association

- une petite affiche, disponible sur le site internet de l'association, que vous pouvez mettre en évidence dans votre demeure et qui rappelle à vos invités ou locataires les différentes règles que nous voulons suivre au lac Côme

- tous les documents importants de l'association sont accessibles sur notre site internet ; ces documents en format PDF sont disponibles en utilisant un mot de passe que seuls les membres peuvent posséder. Pour recevoir ce mot de passe : aplc@100fil.com

Le service de vidange des fosses septiques :

_Afin de bénéficier d'un tarif de groupe pour la vidange des fosses septiques, l'association voit à mettre à jour un calendrier pour les membres de l'association qui ont un contrat avec « Les fosses septiques St-Côme ». Ce calendrier indique à la compagnie, la fréquence à laquelle vous désirez vider votre fosse. Responsable du calendrier: 450-883-0664

MISE À JOUR :

À chaque année, vous recevrez une page autocollante de mise à jour à poser dans l'espace ci-dessous...

Conseil d'administration 2009-2010 :

André Moreau, président

Jean-Pierre Thouin, vice-président

Robert Sénécal, secrétaire-trésorier

Danielle Ménard, secrétaire-administrative

Carol Henri, administrateur

Raymond Lévesque, administrateur

Michel Soutière, administrateur

Marcel Perron, administrateur

Nicole Morency, administrateur

Rodin Lemerise, administrateur

RESPONSABLES :

Aqueduc : *Robert Senécal*

Communications : *Jean-Pierre Thouin* (Site internet, tableaux d'affichage, identification des sentiers,
calendrier vidange des fosses septiques)

Club de pêche : *Raymond Lévesque*

Comptabilité : *André Moreau*

Club de tennis : *Michel Marcotte*

Analyse de l'eau du lac pour le RSVL : *Richard Morency* (Réseau de surveillance volontaire des lacs)

NUMÉROS de TÉLÉPHONES à CONSERVER :

Hôtel de Ville : 450-883-2726
Bureau de poste : 450-883-1660
Contrôleur animalier : 450-886-5902
Bibliothèque : 450-883-3911
Bureau touristique : 450-8832730
Fosses septiques St-Côme : 450-883-5568
Aqueduc Lac Côme : 450-883-2364
Urgences et premiers répondants : 911

ACTIVITÉS SOCIALES pour les MEMBRES de l'APLC

En plus des buts et objets apparaissant à ses lettres patentes, l'Association a également pour vocation de favoriser les activités récréatives, sportives et culturelles pour ses membres.

Annuellement, diverses activités sont organisées et offertes aux membres, à leur famille et à leurs invités. La liste des activités proposées s'allonge d'année en année.

En février, le dîner « Fèves au lard » sur la plage André-Leclerc donne l'envie aux activités reliées à la cabane à sucre.

En mai, la « Journée de l'Arbre » et l'ensemencement des deux lacs de 1000 truites, préparent la saison estivale.

En août, une « Journée Estivale » sur la plage, avec son souper précédé du « célèbre tournoi de fer » rassemble les familles en vacance.

En octobre, la « Journée des Couleurs » suivi du souper spaghetti vient terminer les principales activités de l'année.

Bien sûr, d'autres activités complètent les grands événements comme la Guignolée et le rallye pédestre au Clair de lune dans nos sentiers...

CLUB de PÊCHE du LAC CÔME :

Environ 1000 truites sont mises à l'eau en mai de chaque année dans les deux lacs du domaine. Au moment de l'ensemencement, nous demandons aux pêcheurs d'attendre 3 ou 4 jours pour que les truites se dispersent dans le lac. Il en coûte 60\$ annuellement pour avoir le droit de pêcher. À la fin de la saison, nous demandons aux membres du Club d'enregistrer le nombre de prises sur un formulaire afin que nous puissions évaluer à chaque printemps la quantité de truites à acheter. Un peu plus de 50% des membres de l'Association appartiennent au Club de pêche. Le formulaire d'enregistrement des prises est disponible sur le site internet de l'Association (www.laccome.org) ou lors de l'Assemblée annuelle des membres en mai ou juin. On demande aux membres du Club d'avoir en leur possession 10 truites à la fois (dans leur frigo ou congélateur), afin d'éviter de « stocker » une quantité trop importante de poissons. Le but de cette activité n'est pas de remplir son congélateur pour l'hiver ! Cette directive est aussi un règlement provincial. Le responsable du Club de pêche saura répondre à vos questions (page 26).

CLUB de TENNIS YVON-LECLERC :

Les membres utilisent le terrain après avoir réservé à l'avance et ce, pour des périodes d'une heure à la fois. Le coût annuel pour appartenir au Club est de 75\$ par résidence. Pour réserver le terrain, la personne s'inscrit au tableau à l'entrée du terrain. Le nom de la personne responsable du tennis est inscrit en page 26 du document.

MERCI.

